

Conclusions 2023 du département du Travail des États-Unis sur les pires formes de travail des enfants

Gabon

En 2023, le Gabon a fait des progrès minimes sur la voie de l'élimination des pires formes de travail des enfants. Le gouvernement de transition, qui a pris le pouvoir en août 2023, a proposé des révisions au Code pénal qui alourdiraient les peines encourues pour des faits de traite des enfants, a éliminé les frais de scolarité dans l'enseignement secondaire et a augmenté de façon exponentielle les crédits budgétaires alloués à l'éducation afin d'améliorer l'accès à l'enseignement public gratuit. Cependant, malgré de nouvelles initiatives visant à lutter contre le travail des enfants, il est estimé que le Gabon n'a fait que des progrès minimes en la matière, les pouvoirs publics n'ayant pas démontré qu'ils avaient effectué des inspections sur les sites de travail durant la période visée. Les inspections du travail constituent un outil essentiel pour l'identification des infractions relatives au travail des enfants ; en leur absence, les mineurs sont plus vulnérables au travail des enfants. Le Code du travail gabonais de 2021 a baissé l'âge minimum pour certaines formes de travail dangereux de 18 à 16 ans, sans fournir les garanties nécessaires pour assurer la protection des enfants âgés de 16 et 17 ans effectuant des travaux dangereux. La législation gabonaise relative à l'âge minimum d'admission à l'emploi s'applique par ailleurs uniquement aux enfants qui travaillent dans le secteur formel, ce qui n'est pas conforme aux normes internationales selon lesquelles tous les enfants doivent être protégés par une loi sur l'âge minimum d'admission à l'emploi. En outre, le Gabon ne dispose pas d'une politique de lutte contre toutes les formes pertinentes de travail des enfants ni de programmes sociaux pour traiter l'ensemble du problème, notamment le travail des enfants dans les services domestiques et l'exploitation sexuelle commerciale.

Les mesures suggérées ci-dessous – si l'État les appliquait – combleraient les lacunes identifiées par le département du Travail des États-Unis relatives à la mise en œuvre des engagements internationaux du Gabon visant à éliminer les pires formes de travail des enfants.

Domaine	Mesure proposée
Cadre juridique	Veiller à ce que les mesures de protection concernant l'âge minimum s'appliquent à tous enfants, quelle que soit leur situation d'emploi.
	Veiller à ce que les enfants de moins de 18 ans qui accomplissent des travaux dangereux reçoivent une formation adéquate dans le type de travail qu'ils effectuent et que leur santé, leur sécurité et leurs mœurs soient protégées conformément aux normes internationales.
	Veiller à ce que le cadre juridique portant sur les travaux légers fixe un âge minimum d'au moins 13 ans, définisse les activités considérées comme des travaux légers et spécifie les conditions dans lesquelles ces travaux peuvent être effectués.
	Frapper d'interdiction pénale le recrutement de mineurs de moins de 18 ans par des groupes armés non étatiques pour les utiliser dans des conflits armés.

Domaine	Mesure proposée
Application	<p data-bbox="459 237 1419 352">Mener des inspections – de routine ou inopinées – sur les sites de travail, dans le secteur formel comme informel, afin d’identifier les infractions liées au travail des enfants.</p> <hr/> <p data-bbox="459 363 1419 552">Publier des informations complètes sur les efforts déployés en matière d’application du droit civil pour lutter contre le travail des enfants, en précisant le niveau de financement alloué à l’Inspection du travail, le nombre d’inspecteurs employés, d’inspections menées, d’infractions liées au travail des enfants constatées, de sanctions imposées et d’amendes perçues.</p> <hr/> <p data-bbox="459 562 1419 646">Employer au moins 49 inspecteurs du travail pour couvrir convenablement la population active, qui compte environ 740 000 personnes.</p> <hr/> <p data-bbox="459 657 1419 804">Veiller à ce que des fonds suffisants soient alloués à l’Inspection du travail, que les inspecteurs du travail reçoivent régulièrement leurs salaires et qu’ils disposent des ressources matérielles dont ils ont besoin pour remplir leur mandat.</p> <hr/> <p data-bbox="459 814 1419 930">Veiller à ce que les inspecteurs du travail ne remplissent pas les fonctions de conciliateur ou d’arbitre afin de pouvoir s’acquitter de leurs responsabilités principales d’inspection et de surveillance dans tout le pays.</p> <hr/> <p data-bbox="459 940 1419 1024">Mettre en place un mécanisme de réception des plaintes du public relatives au travail des enfants.</p> <hr/> <p data-bbox="459 1035 1419 1150">Veiller à ce que les autorités mènent un nombre adéquat d’enquêtes judiciaires sur les délits présumés liés au travail des enfants et publie des données sur les efforts déployés par les forces de l’ordre en la matière.</p> <hr/> <p data-bbox="459 1161 1419 1308">Veiller à ce que les organismes d’application du droit pénal, notamment les tribunaux, disposent de la formation et des moyens suffisants pour enquêter sur les infractions liées aux pires formes de travail des enfants, lancer des poursuites en la matière et prononcer des sanctions en conséquence.</p>
Coordination	<p data-bbox="459 1339 1419 1497">Veiller à ce que le Comité interministériel de lutte contre la traite des enfants dispose du financement, des capacités et du mandat nécessaires pour fonctionner comme prévu et coordonner les efforts visant à lutter contre les pires formes de travail des enfants au Gabon.</p>
Politiques gouvernementales	<p data-bbox="459 1507 1419 1623">Adopter une politique de lutte contre toutes les pires formes pertinentes de travail des enfants, notamment le travail forcé et l’exploitation sexuelle commerciale.</p>
Programmes sociaux	<p data-bbox="459 1633 1419 1707">Veiller à ce que les enfants aient accès à l’éducation en augmentant le nombre d’enseignants et d’écoles dans les zones rurales.</p> <hr/> <p data-bbox="459 1717 1419 1833">Intensifier les efforts visant à garantir que tous les enfants aient accès à des documents d’identité, notamment en élargissant les possibilités d’enregistrement des naissances pour les enfants nés dans les zones rurales et</p>

Domaine	Mesure proposée
	en offrant aux enfants migrants sans papiers la possibilité d'obtenir des documents d'identité.
	Développer les programmes pour s'attaquer au problème du travail des enfants dans son ensemble au Gabon, notamment dans les services domestiques et l'exploitation sexuelle commerciale.
	Veiller à ce que les pouvoirs publics apportent un soutien adéquats aux rescapés du travail des enfants, notamment suffisamment de services et d'espace d'accueil.